Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dépenses liés aux associés

Par freud

Bonjour à tous,
J'ai créer une société (SARL) avec 3 associés, suite à des incompatibilité d'humeur et de point de vue je ne souhaite plus travailler avec deux d'entre eux.

Associé 1: 21%
Associé 2 (Moi): 24%
Associé 3: 25%
Associé 4 (Gérant): 30%

Aujourd'hui je reçois un courrier de la part du gérant (Associé 4) qui est une facture de notre expert comptable d'une valeur de 1200?, pour la constitution de la société.

Possédant des parts et étant au courant de cette dépense (car antérieure au conflit) je trouve logique de payer au prorata des miennes.

Les autres associés qui ont continué à travaillé de leur coté on eu des dépenses liés à l'activité.
Ils veulent aussi que je paye des factures au prorata de mes parts.
N'étant pas au courant de ces dépenses, suis-je obliger de les réglés ?

Si un de mes associé achète des billets d'avion et une place dans un salon, sans que ni moi, ni le gérant ne soyons au courant, sommes nous obliger de payer au prorata de nos part ?

Merci